

LE CANADA ET LA RÉPUBLIQUE FÉDÉRALE D'ALLEMAGNE :
DES PARTENAIRES POUR LA PAIX

Les liens étroits qui unissent le Canada et la République fédérale d'Allemagne sur les plans politique, économique et commercial trouvent un prolongement dans des relations d'amitié et de coopération dans le domaine capital de la défense. Vieilles de quatre décennies, ces relations se sont constamment élargies, aussi bien dans le cadre de l'Organisation du traité de l'Atlantique Nord (OTAN) que sur le plan des relations bilatérales de défense. De nos jours, des milliers de membres des forces armées allemandes et canadiennes séjournent périodiquement sur le territoire de l'autre pays à des fins de formation ou en service actif. La coopération industrielle en matière de défense (1,3 milliard \$ pendant 25 années) entre le Canada et la République fédérale est également en expansion, manifestation supplémentaire des relations positives qui se sont établies à tous les niveaux entre les deux pays, au sein de l'Alliance et à l'échelle bilatérale.

Reconnaissant que la préservation de la liberté et la garantie de la sécurité de l'Europe de l'Ouest sont essentielles à sa propre sécurité, le Canada continue, conformément aux engagements qu'il a souscrits auprès de l'OTAN, de stationner en République fédérale d'Allemagne des forces terrestres et aériennes prêtes au combat. La principale composante terrestre de cette contribution à notre défense commune est le Quatrième Groupe-brigade mécanisé du Canada (4 GBMC), basé à Lahr et à Baden-Söllingen, lequel est complété par une composante aérienne, le Premier Groupe aérien du Canada (1 GAC), basé à Baden-Söllingen.

Au total, la collectivité des Forces canadiennes en République fédérale comprend environ 7 500 militaires et quelque 12 500 civils, soit des salariés et les personnes à leur charge.

Dans le Livre blanc sur la défense qu'il a présenté en 1987, le gouvernement du Canada a annoncé son intention de regrouper en Europe centrale sa contribution à la défense européenne. Dans ce contexte, le contingent des Forces canadiennes en Allemagne sera modernisé et renforcé. À l'été 1988, la Division aérienne du Canada en Allemagne sera constituée; lorsqu'elle aura été dotée de tous ses effectifs, cette entité comprendra deux escadrons de renfort rapide équipés d'appareils CF-18 basés au Canada mais que notre pays s'est engagé à affecter au renfort des unités canadiennes en Allemagne en cas de crise. Les forces terrestres du Canada en République d'Allemagne seront également accrues, une brigade canadienne supplémentaire se voyant confier le mandat de renforcer la défense de ce pays. D'ici la fin de 1989, des infrastructures